

Créé à l'initiative de la collectivité de Corse en décembre 2020 dans le cadre de la loi sur l'architecture du 4 janvier 1977, et constitué sous forme associative, le CAUE de Corse est un organisme indépendant investi d'une mission de service public : la promotion de la qualité de **l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans les territoires.**

Financé par une partie de la taxe d'aménagement, il intervient sur l'ensemble du territoire et assure 4 missions fondamentales auprès des collectivités, des particuliers, et du public scolaire : **CONSEILLER, FORMER, INFORMER ET SENSIBILISER.**

Son équipe pluridisciplinaire comporte notamment des architectes, un urbaniste, un géographe, des ingénieurs et un animateur environnement.

Le CAUE est régulièrement appelé par les communes petites et moyennes, pour des conseils ou une demande d'accompagnement dans la mise en œuvre de leurs projets d'aménagement d'espaces publics, de réhabilitation du petit patrimoine bâti, ou d'études spécifiques.

Ces interventions participent à l'aménagement du territoire et à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Le CAUE de Corse est disponible auprès des collectivités pour leur assurer un accompagnement de qualité dans leurs différents projets, en amont de tout recours à des partenaires libéraux.



### Référent



#### Ajaccio

18-20 Cours Grandval – 20000 Ajaccio  
04 95 21 19 48  
[info@caue.corsica](mailto:info@caue.corsica)

#### Bastia

Immeuble l'Expo – 9 Avenue de la Libération –  
20600 Bastia  
04 95 31 80 90  
[info@caue.corsica](mailto:info@caue.corsica)

## Formes et modalités d'intervention

### 1- Prestations gratuites

Prise de contact par mail ou téléphone

Entretien téléphonique

Rencontres sur site avec les architectes afin de définir les besoins et/ ou apporter des conseils de 1<sup>e</sup> niveau

Pré-diagnostic, pré-faisabilité, propositions d'aménagement...

Transmission de documents : guide, modèles de délibérations, de procès-verbaux, esquisses...

Conseils sur des questions relatives aux procédures d'urbanisme (expropriation, immeubles menaçant ruine ou en situation d'abandon manifeste, procédure de révision des PLU, cartes communales, RNU...)

Outils d'aides à la décision

Participation aux jurys de concours

Sensibilisation à la mise en valeur du patrimoine (participation à des manifestations, animations scolaires...)

Permanences d'architectes consultants du CAUE une fois par mois dans chaque Communauté de communes

### 2- Prestations payantes (objets de conventions)

Accompagnement à la consultation (assistance à la rédaction des cahiers des charges pour la consultation des bureaux d'étude...)

Réalisation d'études spécifiques : élaboration de cahiers de recommandations urbanistiques et paysagères, études de faisabilité, chartes paysagères, observatoire photographiques paysagers...

Mise à disposition d'outils d'aide à la décision : Système d'Information Géographiques (SIG), modélisation 3D...

### Bénéficiaires

Communes, intercommunalités, PETR

### Partenaires

OEC, ATC, AUE

### Exemples

Conseils sur l'élaboration du PLU à NONZA  
Pilotage d'une procédure d'état d'abandon manifeste sur une maison en ruine à FIGARI  
Etude de faisabilité commune d'U PETROSU  
Observatoire photographique des paysages- Grand Site de la Conca d'Oru  
Réhabilitation ancienne maison de Maître en logements communaux à SUDDACARO  
Réaménagement d'espaces public:  
Communes d'I PERI, LIVIA, MONACIA d'AUDDE  
CC MARANA GOLU : Cahier des recommandations architecturales et paysagères  
Restauration de patrimoines vernaculaires (four, fontaine, lavoir)- commune d'A CANAVAGHJA  
Restauration des façades de l'Eglise DE CUTULI E CURTICHJATU

## Délai d'intervention

- Le délai de réalisation de la mission est défini conjointement avec le CAUE.